

MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC, SD, SE, SG, SK, SL, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, WS, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible*) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée:

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

(57) Abrégé : Batterie (1000) comprenant au moins une cellule élémentaire (100) formée par une anode (20), un électrolyte (30) et une cathode (50), définissant un empilement (I), ledit empilement (I) et ladite batterie présentant six faces, à savoir - deux faces frontales (F1, F2) mutuellement opposées, - deux faces latérales (F3, F 5) mutuellement opposées, - et deux faces longitudinales (F4, F6), mutuellement opposées, étant entendu que la première face longitudinale (F6) de la batterie comprend au moins une zone de connexion anodique (1002) et qu'une seconde face longitudinale (F4) de la batterie comprend au moins une zone de connexion cathodique (1006), lesdites zones de connexion anodique (1002) et cathodique (1006) étant latéralement opposées, caractérisée en ce que - selon un premier sens longitudinal (XX') de la batterie, chaque substrat collecteur de courant anodique (10) fait saillie par rapport à la fois à chaque couche d'anode (20), à chaque couche de matériau d'électrolyte (30) ou couche de séparateur imprégné d'un électrolyte (31), à chaque couche de cathode (50) ainsi qu'à chaque couche de substrat collecteur de courant cathodique (40), et - selon un second sens longitudinal (XX'') de la batterie, opposé audit premier sens longitudinal (XX'), chaque substrat collecteur de courant cathodique (40) fait saillie par rapport à la fois à chaque couche d'anode (20), à chaque couche de matériau d'électrolyte (30) ou couche de séparateur imprégné d'un électrolyte (31), à chaque couche de cathode (50) ainsi qu'à chaque couche de substrat collecteur de courant anodique (10).